

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23 Janvier 1936. promulguant dans la colonie le décret du 20 décembre 1935 portant réduction de 10 p. 100 sur les taux de la retenue pour logement « effectuée sur la solde des milliaires à la charge du Département des colonies.

n° 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1936

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis à dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 20 décembre 1935, portant réduction de 100p. 169 sur les taux de la retenue pour logement, effectuée sur la solde des militaires à charge du Département des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 1° janvier 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 20 décembre 1935 susvisé portant réduction de 16 p. 100 sur les taux de la retenue pour logement effectuée sur la solde des militaires à la charge du Département des colonies. Art.2— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

À. ANNET.